



Le Monument du Souvenir

La patrie reconnaissante aux légionnaires luxembourgeois

Le Monument du Souvenir a été érigé place de la Constitution en mémoire des Luxembourgeois qui, pendant la guerre de 1914 à 1918, avaient rallié les armées de l'Entente pour lutter avec elles contre les envahisseurs allemands qui, au mépris de tout droit, avaient occupé notre pays. Ainsi nos compatriotes ayant vécu depuis des années dispersés en France ou en Belgique, de même que ceux qui en dernière minute étaient parvenus à quitter leur patrie déjà envahie, n'avaient pas douté de leur devoir, lorsqu'au mois d'août 1914, convoqués, ils ont dû se présenter à leur enrôlement dans l'armée française. En date du 21 août 1914, ils étaient plus de 3.000 pour être incorporés dans la légion étrangère, cette unité connue comme étant extrêmement dure et exigeante. La plus grande partie en fut dirigée sur Bayonne où eut lieu leur instruction militaire. D'après les indications fournies par le gouverneur militaire de Metz, le Général Lardemelle, il restait 1.200 volontaires luxembourgeois à servir finalement dans la légion étrangère. 550 environ ont trouvé la mort sur les champs de bataille. Cette proportion élevée est due au fait que dès les premières heures de la guerre, ces légionnaires eurent à intervenir dans les combats particulièrement atroces qui, tout en assurant la mise sur pied des premiers contingents alliés, avaient à assurer la protection des usines de guerre, dont les productions devenaient de plus en plus importantes. Et effectivement la légion étrangère fut de toutes les batailles sanglantes qui jalonnaient le cours des quatre années à venir. Seule une toile de fond pareille si cruelle et si inhumaine permet de nous rendre compte des pertes sévères dans les rangs les légionnaires luxembourgeois: en effet, le cortège des survivants qui rentraient en ville le 21 mars 1919, ne réunissait plus que 500 participants à peine.

Ce sont ces circonstances particulièrement tragiques qui font naître l'idée de créer un grand Monument du Souvenir. Contrairement à ce qui a été admis, celui-ci n'est pas dû à l'initiative d'une autorité publique, de l'Etat ou de la Commune par exemple, mais à celle du peuple luxembourgeois dans son ensemble. On se croyait obligé de perpétuer la mémoire de ces soldats, en rappelant d'une manière indélébile le courage qui avait été le leur et les souffrances

indescriptibles qu'ils avaient dû assumer pendant de si longs mois. Aussi un grand nombre de citoyens, notables ou modestes, ont-ils fini par se grouper en constituant l'«Oeuvre nationale pour l'érection d'un Monument en souvenir des Soldats luxembourgeois ayant servi dans les armées de l'Entente».

Cette association était présidée par Charles Larue, conseiller à la Cour supérieure de Justice, les fonctions de vice-président se partageant entre Edmond J. Klein, professeur et Maurice Pescatore, député et industriel. Les écritures de l'Oeuvre incombaient au secrétaire Mathias Tresch, professeur ainsi qu'aux secrétaires adjoints Nicolas Jung, conducteur de locomotive et Aloyse Kayser, chef de gare. La caisse était gérée par Nic. Zimmer-Maroldt, industriel.

Les décisions importantes que l'Oeuvre avait à prendre au sujet du caractère du monument et de son lieu d'implantation, étaient réservées à la compétence de l'assemblée générale de tous les membres, dont plusieurs, compte tenu de leurs capacités particulières, faisaient partie du comité technique, du comité exécutif ou encore d'un comité local.

Aujourd'hui, après tant d'années, il est bien difficile sinon impossible de déterminer «le père de l'idée», donc celui qui le premier proposa l'érection d'un tel monument national. Cependant, en l'occurrence, il y a un nom qui s'impose dès le début. A lire Batty Weber dans son «Abreisßkalender» du 22 juillet 1922, on peut admettre de bon droit celui de Nicolas Jung de Bonnevoie, dont nous avons parlé plus haut. En effet, dès l'armistice, Jung a été à la tête de ceux qui propageaient l'idée de réaliser un tel monument.

En quête d'un emplacement approprié

Dès les premiers échanges de vue sur l'emplacement à adopter, on écarta vite la construction quelque part dans le plat pays, que ce fût à Grevenmacher face à l'envahisseur ennemi, au Zolverknapp face au libérateur, ou encore à Grevels, point culminant de notre territoire national. De même n'avait pu s'imposer le projet de construire le monument à l'étranger, à Verdun, lieu où des batailles successives n'avaient cessé de jouer un rôle important et sinistre.

Finalement, on se décida à une forte majorité pour un monument à construire sur le domaine de la capitale, laquelle grâce à sa situation centrale, était le mieux placée, disposant d'ailleurs d'une forte affluence de visiteurs indigènes et étrangers. Tout le monde était convaincu qu'un bon emplacement était essentiel, non seulement pour la présentation du monument, mais encore pour toutes les questions techniques et autres qui pourraient se poser lors de sa construction.

Les débats, parfois vifs et passionnés, montraient vite que la place de la Constitution, ancien emplacement du bastion Beck démolé vers 1873 lors du démantèlement de la forteresse, recueillait le nombre le plus élevé d'adhésions. Aux abords du grand boulevard de communication appelé dans le temps boulevard du Viaduc et de nos jours boulevard Roosevelt, qui joint entre eux les deux ponts importants surplombant la vallée de la Pétrusse, cette place semblait en effet le mieux située. En plus, elle était au centre d'une circulation intense et parfaitement visible de tous les côtés. Le monument projeté, quelle que fût la forme pour laquelle on se déciderait, qu'on l'érigerait au centre de la place ou dans un des ses angles, profiterait en tout cas de l'exhaussement naturel du terrain provenant du vieux bastion, sans que pour autant la vue en soit gênée par les maisons contiguës.

Un second emplacement discuté par certains experts était le petit tertre situé entre la passerelle et les casernes du Saint-Esprit. Il s'agit de la petite élévation, à peine aplatie, connue comme «Kanounenhiwwel», sur laquelle d'ailleurs plus tard le Monument de la Solidarité nationale devait trouver sa place. Vite on dut cependant se rallier à l'avis qu'en aucun cas cet endroit pourrait rivaliser avec la place de la Constitution, pour laquelle une grande majorité d'habitants s'était décidée. La Passerelle, en effet, semblait trop rapprochée, de telle sorte que son élargissement déjà envisagé risquait d'obstruer la vue sur le monument projeté.

Certains habitants, discutant de l'emplacement à choisir, donnaient la préférence à la partie du parc à l'entrée principale de la Fondation J.P. Pescatore. On en soulignait le charme exceptionnel dû surtout à la plantation d'arbres de haute futaie plantés en quinconce. Cet endroit plaisait surtout à ceux pour qui le monument devrait avoir la forme d'un temple ouvert ou d'une grande halle commémorative.



érigé sur l'emplacement d'un vieux bastion

Guy Hoffmann



On parlait également d'un emplacement situé de l'autre côté de l'avenue de la Porte-Neuve, tout près de l'aubette d'octroi du Glacis. Si le monument y avait été judicieusement placé, en relief devant la grande pelouse du parc supérieur, il aurait certainement pu avoir le plus bel effet, à condition que la configuration exceptionnelle des plantations n'en souffrirait pas.

Finalement, il reste à parler de ceux pour qui un monument bien conçu aurait pu servir simultanément d'entrée à un stade sportif qu'on ne cessait de revendiquer. Ainsi il fut question d'un ensemble de terrains au Verlorenkost, à côté des ponts du chemin de fer. Mais, si la proximité d'une importante voie ferrée risquait déjà de n'avoir rien d'engageant en soi, on craignait plus encore que la perspective d'un monument mal implanté ne compromette son intégration dans le paysage.

Ceux qui aimaient le sport et s'adonnaient à sa pratique, reprenaient le projet d'implanter le monument dans l'axe de la place Joseph II, actuellement place Winston Churchill, où il pourrait se combiner avec le terrain de football donnant sur la rue J.P. Brasseur.

Pour ce qui est des deux projets cités en dernier lieu, certains penseurs croyaient que l'idée d'intégrer un monument dans un important ensemble d'éducation physique aurait pu être pour les jeunes la preuve que par sa nature l'esprit sportif s'apparente au courage patriotique qui avait été le leur pendant la guerre. Cependant, un tel projet à double destination aurait risqué de comporter des charges si élevées que l'Oeuvre nationale n'aurait pu les supporter.

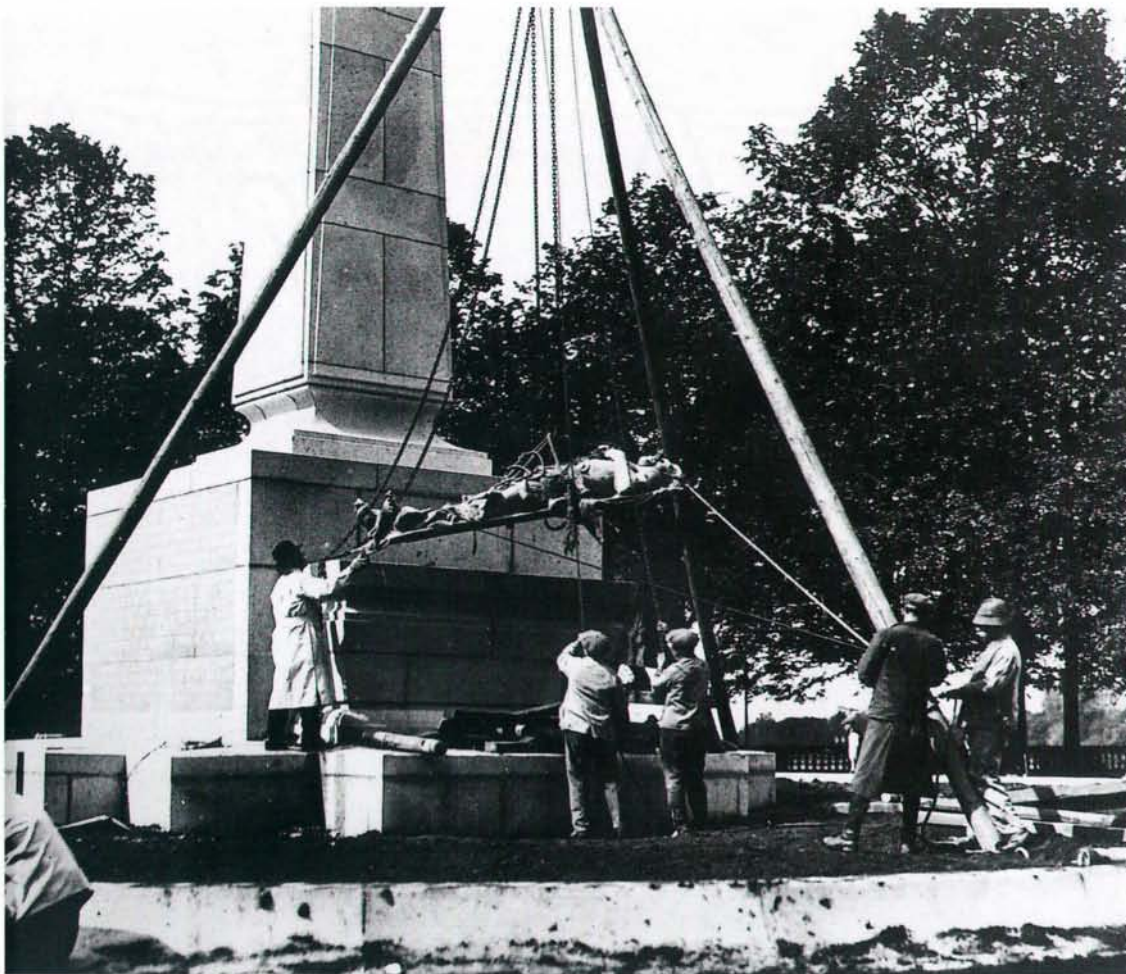
Ayant ainsi apprécié en détail le pour et le contre de chacune des possibilités d'implantation, l'Oeuvre nationale s'est finalement ralliée à l'avis de la majorité des habitants, en se décidant définitivement pour la place de la Constitution. Cette décision fut prise par 20 voix contre 2 dans une séance de la commission centrale réunie le 20 janvier 1920. Deux mois plus tard, par une délibération du 20 mars 1920, le conseil communal de la ville se rallia à son tour à cette façon de voir, se décidant également pour la place de la Constitution. Toutes les instances consultées, en parfait accord avec une grande partie de la population, étaient convaincues que la place choisie offrait les meilleures possibilités pour assurer une présentation parfaite du monument. On le voyait d'ailleurs mal comme oeuvre d'art à caractère abstrait, tout le monde tombant finalement d'accord pour une création figurative et architecturale, dont un symbolisme facile à comprendre pourrait le mieux perpétuer le souvenir de ceux qui dans un sentiment patriotique sincère n'avaient pas hésité à porter les plus grands sacrifices pour l'indépendance de leur patrie.

La longue route vers une statue dorée

Aussi le moment était-il définitivement venu pour choisir un architecte, un sculpteur ou un autre homme de l'art auquel il incomberait d'assurer la réalisation constructive et esthétique de l'oeuvre qu'on se proposait à créer. On aurait évidemment pu choisir quelqu'un par désigna-

tion directe, notre pays n'étant pas aussi dépourvu de talents appropriés que certains ne le croyaient. Dans cette optique des représentants de l'Oeuvre se demandaient si on ne pourrait pas penser à des noms tels que Pierre Federspiel (1864-1924), qui était connu pour avoir déjà sculpté un grand nombre de bustes. Il avait en outre été chargé de la réalisation du monument Dicks et Lentz à la place d'Armes, ainsi que des bas-reliefs apposés au Cercle Municipal et à l'entrée de la Gare.

Finalement on se décida pour un concours public à double échelon, prévoyant d'abord des épreuves sur dessins et sur esquisses, et puis, dans une deuxième étape, une compétition sur maquettes. Dès le 14 février 1920, le comité technique de l'Oeuvre avait soumis un cahier des charges, fixant non seulement les conditions d'admission au concours, mais également des directives techniques et esthétiques que les projets devaient observer. En tout cas, le monument devrait avoir des formes aussi simples que possible et s'adapter parfaitement à la sobriété et à la modération de notre population. Il montrerait sa reconnaissance profonde pour l'attitude patriotique que la jeunesse avait eue pendant la guerre. L'artiste devrait se garder de toute exagération, tout en soulignant le caractère pacifique qui toujours a été le nôtre et en insistant sur le fait que notre jeunesse engagée dans la guerre n'avait jamais eu de formation militaire à l'intérieur de nos frontières. Aussi, le monument devrait-il s'abstenir de tout cachet militariste, en montrant cependant les répercussions réelles que la guerre n'a cessé d'avoir pour



22 mai 1923:
Claus Cito (à gauche)
au chantier

nous. En plus, toute allusion désobligeante pour une nation étrangère quelle qu'elle fût, devrait être évitée. L'artiste devrait trouver une note juste et modérée en l'adaptant aux idées générales formulées au cahier des charges du concours.

Il aurait à étudier la possibilité de combiner le monument avec une fontaine d'utilité publique qui, d'une conception modeste, devrait se tenir dans les limites d'un ouvrage secondaire et peu dispendieux.

Compte tenu de cette réglementation, il pouvait être procédé dès le 14.02.1920 à la publication du concours pour l'organisation duquel on s'était décidé. A la date fixée, des dix-sept projets présentés huit furent retenus pour une sélection définitive. Cette tâche d'appréciation et de classement fut confiée à un jury international, dans lequel siégeaient deux statuaires de renom, Auguste Mailland de Paris et Charles Samuel de Bruxelles, ainsi que l'architecte municipal de Bâle, Hans Bernoulli.

Parmi les propositions restant en compétition, le jury, dans sa réunion du 2 avril 1921, classa première celle portant la désignation «A nos Braves». Elle avait été présentée par Claus Cito, sculpteur, né à Bascharage le 26 mai 1882. Le jury demanda à l'artiste de remanier son projet sur certains points de détail. Il était convaincu qu'ainsi «la ville pourrait se flatter de posséder un des plus beaux monuments de cette partie de l'Europe.»

Un deuxième prix avait été alloué à l'artiste Jean Mich de Paris, pour son projet «Liberté I» et un troisième prix au sculpteur luxembourgeois

Jean-Théodore Mergen («Liberté III»). Un projet de nature différente avait été présenté au concours par Pierre Federspiel; il avait pour objet une colonnade placée en fer à cheval, dont la réalisation cependant se heurtait à des considérations financières, le prix de revient ayant été jugé trop élevé.¹

Le 4 mai 1921, l'Oeuvre nationale chargea définitivement l'artiste Claus Cito, titulaire du premier prix, de l'exécution. Il n'est certes pas possible de comparer la valeur de ce projet à celle d'autres solutions qui avaient été soumises au concours. En tout cas cependant, l'oeuvre de Cito se distinguait par la sobre élégance de son exécution, par son symbolisme attrayant facile à comprendre et surtout par une harmonie parfaite garantissant son intégration non seulement dans l'aspect particulier de la place, mais encore dans les alentours proches ou lointains de celle-ci.

Dans sa partie basse, le monument comprenait une large base rectangulaire en pierres de granit. Au milieu se dressait un obélisque haut d'environ 20 mètres, également en granit, qui portait sur son faite une grande statue, la «Gëlle Fra», tenant dans ses bras une couronne de lauriers.

¹) En dépit de toutes recherches, il n'a pas été possible de retrouver un des autres projets présentés au concours. Il eût certainement été intéressant de voir comment leurs auteurs ont pu voir différemment le monument à exécuter. Nous serions reconnaissants à ceux qui pourraient nous aider à compléter notre documentation.

Sans vouloir entrer dans tous les détails, il faut insister pourtant sur le caractère si expressif des deux statues en bronze en bas du monument. L'une d'elles représentait un soldat assis, qui avait survécu aux combats auxquels il avait participé. S'étant dépouillé de son armure, il tenait encore son bouclier d'acier, sur lequel sa main droite s'appuyait. Son regard, porté au loin, semble s'être arrêté dans une compassion profonde sur son compagnon d'armes, qui tombé au champ de bataille, gît sur la dalle funéraire toute proche, rappelant le souvenir d'un légionnaire luxembourgeois mort pour sa patrie.

En arrière de ces deux figures très sombres exécutées dans un bronze verdâtre, se dresse dans une conception unique dans notre pays, la colonne de granit, cet obélisque spectaculaire qui exprime l'élan de la nation vers l'indépendance et la neutralité.

Le Monument du Souvenir cependant est connu surtout par une statue exceptionnelle, placée sur le faite de l'obélisque, une élégante figure de femme, une déesse symbolisant la victoire, peut-être, se voulant emblème de notre indépendance et d'une paix durable régnant enfin sur l'ouest de l'Europe. Cette statue est vêtue d'une robe luisante, brillant d'un bronze doré. De loin visible par sa noble élévation, elle est d'une splendeur éclatante. Quoique les ultimes tempêtes de la guerre soient sur le point de s'essouffler, elles semblent encore se refléter dans les mouvements si particuliers que l'artiste a su imprimer à la robe dorée qu'il a plaquée sur le corps de la statue, tout en moulant ses formes.

Des problèmes imprévus de construction et de financement

La construction en tant que telle du monument soulevait parfois des difficultés réelles en rapport surtout avec l'exécution des soubassements et celle de la stèle. Les travaux sur chantier pouvaient débuter au printemps de 1922, après que le parterre de rhododendrons du centre de la place avait été transféré dans le parc municipal. Aucun arbre ne devait être enlevé, et on croyait au bel effet qu'aurait la pose de quelques bancs en granit autour du monument sous la première rangée d'arbres.

Des sondages effectués sur le chantier, dans ce terrain d'anciennes fortifications, montraient vite la nécessité d'importants travaux de substruction indispensables pour garantir la stabilité du monument et de ses constructions annexes. Une dépense élevée en résulterait, même si le bassin d'eau proposé par le jury du concours était placé sur une assise normale et non sur des fondations en béton armé. Après de longs pourparlers, les représentants de la ville et de l'Oeuvre nationale se mirent d'accord pour réaliser au centre de la place un beau massif de fleurs, afin de remplacer ainsi la grande pièce d'eau projetée qui aurait donné lieu à des frais élevés de création et d'entretien. Malgré cette simplification réelle, les fondations nécessaires à la stabilité du monument en tant que tel, donneraient encore lieu à des charges substantielles et non prévues jusqu'à présent. Ce coût supplémentaire estimé à plus de 32.000 francs résultait d'un devis approuvé par le conseil communal en séance du 4 mars 1922. La ville marqua son accord pour participer à cette dépense à raison de moitié, à condition que l'Etat intervienne dans la même proportion. Celui-ci cependant s'y opposa, parce que son budget ne prévoyait pas de crédit d'imputation pour cette dépense et que de la sorte, il incomberait au législateur de voter un crédit spécial de ce montant. L'Oeuvre nationale déclarait n'avoir pas la possibilité de participer à cet investissement, ses fonds, de l'ordre de 250.000 francs, suffisant à peine pour réaliser le monument en tant que tel. Ses moyens provenaient pour 150.000 francs en chiffres ronds de souscriptions et d'autres interventions privées, le solde de 100.000 francs étant le produit de la vente d'un timbre postal à supplément, dont l'émission avait eu lieu en 1921. En fin de compte, la ville prit à son compte les frais imprévus de fondation, l'Etat marquant son consentement avec l'émission en 1924 d'un second timbre à supplément. (voir page 8: Timberen fir «d'Gëlle Fra»)

Les travaux de construction étant suffisamment avancés, il devint possible le 22 décembre de placer sur le faite de l'obélisque la statue de la «Gëlle Fra», que seule une grue puissante avait pu hisser à la hauteur voulue.

A cause des difficultés inattendues survenues au cours du chantier, on avait dû renoncer

La tribune officielle, d. g. à dr.: MM. Altwies, Président de la Chambre des Députés, le Comte della Torre, Ministre d'Italie, le Général Gillain, S.A.R. le Prince Félix, M. Mollard, Ministre de France, le Comte de Laubespain, Ministre de Belgique, M. Reuter, Ministre d'Etat, le Général de Lardenne...



à la pose solennelle de la première pierre. Cependant, le 30 novembre 1922, il fut procédé au dépôt dans le corps du monument de différents documents officiels, tels que des portraits de la Grande-Duchesse et d'autres membres de la famille grand-ducale ainsi qu'encore de certains représentants du Gouvernement. On ajouta des listes énumérant les noms des personnages officiels appartenant aux autorités publiques de l'Etat et de la commune ainsi qu'à la Commission générale du Monument du Souvenir. Finalement, on disposait dans la construction quelques poignées de terre et des éclats d'obus prélevés sur les champs de bataille où des légionnaires luxembourgeois avaient combattu. Un acte officiel documentant les dépôts effectués fut dressé par le commissaire de police de la capitale Alphonse Rupprecht.

En même temps, différentes inscriptions furent marquées sur la partie inférieure du

monument en voie d'achèvement. D'abord, le message du Maréchal de France, Ferdinand Foch, Commandant en Chef des Armées alliées et celui du général belge Gillain, chef d'Etat-Major. Ces deux déclarations furent sculptées de part et d'autre du socle, afin d'honorer ainsi la mémoire des «Légionnaires luxembourgeois, héroïque phalange, donnant partout l'exemple de leur courage, de leur ténacité, de leur dévouement» (Extrait du message de Foch). En outre, les noms des batailles, auxquelles avaient pris part des Luxembourgeois furent gravés sur le côté sud du monument.²

Le 27 mai 1923: le grand jour de l'inauguration

Le dimanche 27 mai 1923, eurent lieu les festivités officielles organisées pour l'inauguration



²) Après la seconde guerre mondiale, l'emplacement des messages sculptés sur le socle du Monument fut modifié, de même que celui des noms des batailles.



tion du monument. Tôt dans l'après-midi déjà, les invités d'honneur avaient occupé les sièges qui leur étaient réservés sur les tribunes d'honneur posées des deux côtés de la place. Un public nombreux était présent tant sur celle-ci que dans les rues environnantes. Les cérémonies proprement dites commencèrent à 16 heures lors de l'arrivée du Prince Félix. Un cortège spectaculaire groupant plus de 130 sociétés traversait les rues du centre qui étaient ornées de leur belle décoration des jours de fête. Sur la place même fut interprétée une cantate de circonstance composée par Fernand Mertens, le chef de la musique militaire. Charles Larue, le président de la commission générale du Monument, prononça un grand discours de bienvenue, en soulignant les mérites du sculpteur Claus Cito et encore ceux des entrepreneurs et artisans qui

avaient été ses collaborateurs. L'orateur mentionnait entre autres la marbrerie Jacquemart, père et fils, l'entreprise de gros-œuvre E. Giorgetti, le maître serrurier Hagen, ainsi que la compagnie des Bronzes de Bruxelles. L'instant du dévoilement étant venu, le président Larue demanda aux assistants «d'incliner leur recueillement vers le nouveau monument dans la magie de leur souvenir». A titre de conclusion, il fit la remise du monument au Bourgmestre de la Ville, lui demandant de prendre cette oeuvre sous sa constante et vigilante protection.

Répondant à cette intervention, le Bourgmestre Gaston Diderich remercia chaleureusement les légionnaires luxembourgeois qui, engagés dans les troupes de l'Entente, n'avaient jamais hésité à défendre leur patrie, en ne cessant de lutter pour elle dans un dévouement

inlassable. Finalement, il déclara prendre possession au nom de la ville du nouveau monument qu'il s'engagea à placer sous la garde fidèle de la municipalité.

Suivirent les allocutions des autorités militaires étrangères: pour la France parla le Gouverneur militaire de Metz et pour la Belgique le Chef d'Etat-Major général. Ensuite ce fut au tour des représentants des Fédérations et Associations groupant les Légionnaires étrangers et luxembourgeois. A titre de conclusion, le Ministre d'Etat Emile Reuter intervint pour reconnaître au nom du gouvernement la grande réussite qu'était le nouveau monument, en remerciant tous ceux qui à quelque titre que ce fût étaient intervenus dans sa réalisation.

Les festivités, d'un haut niveau, devaient se terminer par l'illumination de la vallée de la Pétrusse et par un splendide feu d'artifice dont l'éclat faisait resplendir le nouveau monument.

Dans les années qui suivirent et jusqu'à l'invasion de notre pays en 1940, le Monument du Souvenir n'était pas seulement un point évident de ralliement lors des festivités réunissant les anciens légionnaires, mais il avait également son rôle à jouer lors des visites d'Etat ou d'autres cérémonies nationales. Après la guerre cependant, son importance devait s'amenuiser, parce que le déroulement de certaines manifestations, comme celles de la Résistance nationale ou celles des soldats qui avaient participé à la Seconde guerre mondiale, étaient déplacées vers la Croix de Hinzert au cimetière de Notre-Dame ou vers le Monument national de la Solidarité luxembourgeoise au «Kanounenhiwwel».

SOUVENONS-NOUS DE L'ACTE BARBARE
DE L'OCCUPANT NAZI QUI, EN DÉTRUISANT
CE MONUMENT, LE 21 OCTOBRE 1940,
L'A CONSACRÉ SYMBOLE DE NOTRE LIBERTÉ
ET A RAVIVÉ LA FLAMME ARDENTE
DE LA RÉSISTANCE D'UN PEUPLE HUMILIÉ
QUI N'AVAIT QUE SON COURAGE À OPPOSER

LE MONUMENT DU SOUVENIR, — «GËLLE FRA» —,
ÉRIGÉ EN 1923, PARTIELLEMENT RECONSTRUIT
EN 1958, A ÉTÉ RÉTABLI DANS SA FORME
ORIGINALE EN 1985 PAR VOIE DE
SOUSCRIPTION NATIONALE

Un parking souterrain . . .

En juin 1965 l'architecte Jean Lanners, membre du groupe TETRA, avait soumis un avant-projet pour créer un «parking couvert en contrebas du bd. Roosevelt», entre la place de la Constitution et le bâtiment des Terres Rouges. Un projet analogue a été présenté sept années plus tard par une société anonyme belge „Promotion et Entreprise” Liège.

Fin 1974 la ville a fait élaborer un cahier des charges sur base duquel un tel ouvrage pourrait être confié à des entreprises d'initiative privée. Ce document établit les conditions suivantes:

- parking public couvert;
- emprise au sol de 35 à 40 ares;
- capacité de stationnement de 400 à 500 véhicules sur plusieurs niveaux;
- accès des deux côtés: à partir du Pont Adolphe et à partir de la Passerelle;
- dalle supérieure aménagée en toiture-terrasse, en prolongement à la place de la Constitution.

L'Etat a été d'accord pour mettre les terrains nécessaires à la disposition de la ville.

Objections présentées fin 1974, par les services d'architecte de l'Etat et de la Ville:

- une intégration parfaite de cette construction n'est résolue, ni en ce qui concerne le site exceptionnel de la forteresse, ni en ce qui concerne l'ensemble si particulier de la vallée de la Pétrusse;
- la solution urbanistique telle qu'elle est proposée n'est pas convaincante.

En février 1975 les autorités politiques ont reconnu le bien-fondé des objections qui nécessiteraient encore des études plus approfondies. Le dossier fut classé.



imedia

Et aujourd'hui, un parking couronné de laurier...

Et dans un passé plus récent encore, qu'en est-il advenu du Monument du Souvenir? La place de la Constitution elle-même a toujours été un des lieux les plus pittoresques de notre cité. Elle permet d'avoir une vue plongeante sur la superbe vallée de la Pétrusse, laissant à droite la

vue libre sur l'arc audacieux du Pont Adolphe, tandis qu'à gauche se dessine la fine silhouette de la Passerelle. En face, de l'autre côté de la vallée, le plateau Bourbon avec ses édifices imposants s'offre généreusement aux yeux du spectateur. Mais celui-ci, avant de pouvoir jouir d'un tel panorama, se voit obligé de frayer son chemin à travers d'innombrables voitures et autobus, garés autour de notre beau monument, qui, les jours de l'Octave, voit encore se bousculer à ses pieds les clients du marché hebdomadaire.

N'est-il pas regrettable que les exigences du trafic moderne soient telles qu'une place aussi noble, d'une valeur historique certaine et permettant de cultiver «en profondeur» la mémoire nationale, se soit vue transformée en banal parking toujours obstrué et donc peu propice à des moments voués au recueillement et au souvenir?

Henri Beck



Bibliographie

- Archives Ville de Luxembourg
Fonds ACS N° 1742
- Lotty Braun-Breck
Claus Cito (1882-1965) und seine Zeit
Eigenverlag, 1995